

Image not found or type unknown



Cession aux enfants assurance-vie du vivant

Par **poupette24**, le **31/08/2016** à **15:24**

Bonjour à tous,

Ma Vieille Maman vient de clore un contrat d'assurance vie qu'elle avait pris en 1980 et elle nous a donné a chacun de nous trois(sesenfants) et de son vivant la somme de 10 000 euros. Dois je déclarer cette somme aux impôts pour 2017 et dans quelle catégorie ? serais imposée dessus ?

Merci de votre réponse

Cordialement